



REPUBLIQUE FRANCAISE

Expéditeur :

**Service d'urbanisme  
NAILLOUX**

1 rue de la République

31560 - NAILLOUX

Tél : 05.62.71.96.96

Courriel : responsable.urbanisme@mairienaillox31.com

Arrêté portant la référence N°**2024U-244**

Transmis au préfet le 20/09/2024

Affiché en mairie le 20/09/2024

Dossier N°: **DP 031 396 23 N0031**

Objet : CONSTRUCTION D'UNE CUISINE D'ETE

Déposé le : **21/04/2023**

Par : Madame BALONDRAGE Julie

32 chemin de Cintegabelle

31560 NAILLOUX

Sur un terrain sis à :

32 chemin de Cintegabelle

31560 NAILLOUX

Parcelle : C01077

**RETRAIT DE LA DECLARATION PREALABLE  
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE DE NAILLOUX**

**Le Maire de NAILLOUX**

Vu l'autorisation d'urbanisme susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, et R.421-1 et suivants,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29/12/2004, révisé le 25/03/2010, modifié en dernière date le 28/09/2017 et révisé le 11/07/2024,

Vu la non-opposition à la déclaration préalable délivrée le 17/05/2023,

Vu la demande de retrait de l'autorisation en date du 18/09/2024, de Madame BALONDRAGE Julie,

Considérant l'objet de la demande,

Considérant que le projet se trouve en zone U2c du Plan Local d'Urbanisme,

**ARRETE**

**Article 1 :**

L'autorisation du permis de démolir est RETIREE.

**Article 2 :**

La présente décision est transmise au représentant de l'état dans les conditions prévues à l'article L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

Le 18 septembre 2024

Par délégation du maire, l'adjoint délégué à  
l'urbanisme

Pierre MARTY

